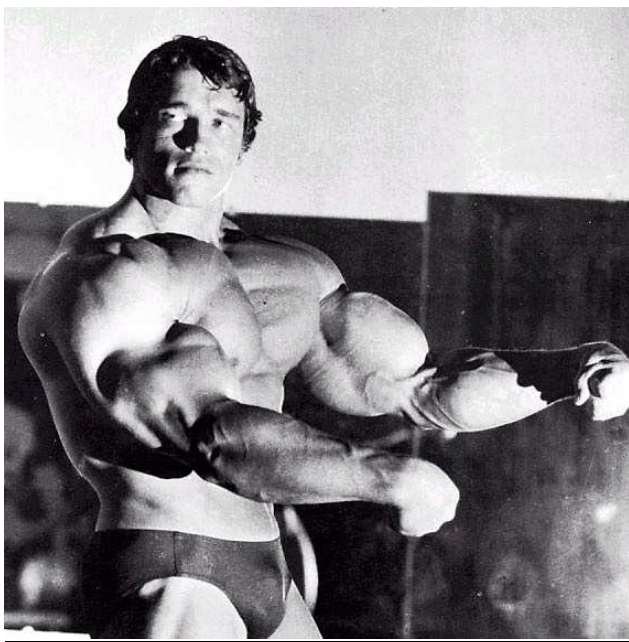
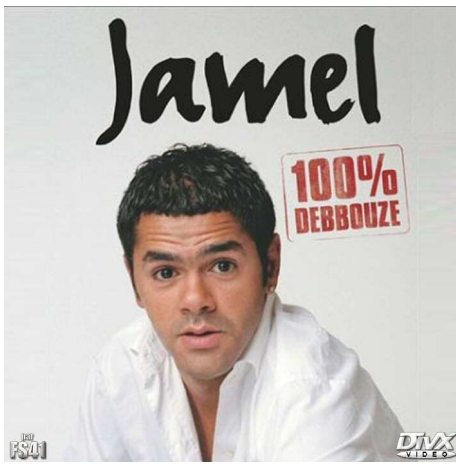


Introduction



Montrez en quoi ces différentes photos peuvent être révélatrices ou non du concept de « mobilité sociale »

DOCUMENT 1

➤ La mobilité sociale : Pitrim SOROKIN définit la mobilité sociale comme « *le phénomène de déplacement d'individus dans l'espace social* ». **La mobilité sociale (MS) désigne le passage, « la circulation » des individus d'une position sociale à une autre.**

➤ L'immobilité sociale : Sociétés dans lesquelles les statuts sociaux sont affectés de manière prédéterminée, rigide et quasi-définitive. Les groupes sont imperméables les uns aux autres. On parlera alors de **statuts sociaux « assignés »**, et donc **d'immobilité sociale**, de reproduction ou d'hérédité sociale.

➤ Mobilité intragénérationnelle et mobilité intergénérationnelle : **La mobilité intragénérationnelle** désigne un changement de position sociale au cours de la vie d'un individu (au cours d'une génération), alors que **la mobilité intergénérationnelle** désigne les changements de position sociale d'un individu par rapport aux membres des générations antérieures (père ou grand père)

Selon l'INSEE, la première est désignée comme mobilité professionnelle et la seconde comme mobilité sociale.

➤ Mobilité verticale et mobilité horizontale : **La mobilité horizontale** (ou mobilité de proximité) désigne des changements de profession mais qui n'engendre pas de réelle modification du statut, de la position sociale (ex : un fils d'ouvrier qui devient employé, un fils d'agriculteur qui devient OS), alors que **la mobilité verticale** désigne des changements de positions dans la hiérarchie sociale (ex fils d'agriculteur qui devient ingénieur)

➤ Mobilité ascendante et mobilité descendante : **La mobilité est ascendante** lorsqu'elle se traduit par une amélioration dans la position sociale, alors que **la mobilité est descendante** lorsque la position dans la hiérarchie sociale est inférieure à celle du père.

- 1) Déterminez pour chacune de ces situations suivantes à quel type de mobilité elle se réfère :
- le fils de M. Zidane est devenu footballeur professionnel
 - Un enfant d'un prof de SES devient CPE
 - Nicolas Sarkozy a démarré avocat et est actuellement Président de la République
 - Un enfant de cadres devient ouvrier

DOCUMENT 2

Pb du niveau de détail retenu : plus la nomenclature est détaillée, et plus l'impression de mobilité sera forte, et, à l'inverse, moins la nomenclature est détaillée, et plus l'impression de mobilité sera faible.

Exemple : En comparant les moyennes générales, voici les 10 premiers d'une classe :

Premier trimestre	Second trimestre
1) Renaud	1) Anaëlle
2) Anaëlle	2) Renaud
3) Sophie	3) Adeline
4) Côme	4) Sophie
5) Adeline	5) Côme
6) Emmanuel	6) Bruno
7) Fabien	7) Emmanuel
8) Bruno	8) Fabien
9) Christelle	9) Laurent
10) Laurent	10) Christelle

Si on estime qu'il y a mobilité si une personne change de position, alors la mobilité est de 100%.

Si par contre on prend deux groupes : les cinq premiers et les cinq suivants, et que on estime que il y a mobilité lorsque l'on change de groupe, alors la mobilité sociale est nulle.

Ainsi, à partir de la même réalité, on peut soit trouver qu'il n'y a pas mobilité, soit trouver que la mobilité est totale, seulement en fonction de la précision du classement retenu !

DOCUMENT 3

Toutes les sociétés comportent des groupes sociaux différenciés et inégalement valorisés (...) Comment les individus sont-ils affectés à ces groupes sociaux ? Le sont-ils de manière stable et définitive, selon des mécanismes rigides qui leur échappent, ou peuvent-ils en changer et ont-ils les moyens d'agir en ce sens ? Telle est la question qui préside à l'étude de la « mobilité sociale ». Dans une société qui valorise la démocratie et la liberté individuelle, elle conduit à dissocier la question de l'inégalité des conditions et celle de l'inégalité des chances (d'accès à ces conditions), la première pouvant paraître plus admissible si les individus se voient offrir les moyens de changer de condition ou d'entrer dans une compétition équitable pour l'accès aux différentes conditions.

Les enquêtes sur la mobilité sociale, qui visent à déterminer l'importance et la forme de la relation entre les origines sociales et les destinées sociales (d'où viennent les individus des différents groupes ? Où vont ceux qui en sont issus ?), peuvent donc apparaître comme des moyens de mesurer l'ouverture de la société et des différents groupes qui la compose. Une faible mobilité sociale caractériserait une société rigide, peu favorable au libre épanouissement de l'individu ; une mobilité importante, traduisant une faible détermination des destinées par les origines, impliquerait une société ouverte, capable de récompenser les efforts ou les qualités des individus, selon un modèle qu'on qualifie parfois de « méritocratique ».

D. Merllié, « Mobilité sociale », La société française contemporaine, Cahiers français n°291, La Documentation française, 1999.

DOCUMENT 4

Dans les sociétés modernes, le principe du brassage social s'est imposé comme légitime et possible. Il est légitimé par un Jean-Jacques Rousseau proclamant que les hommes « naissent libres » et sont « égaux en droit », par une Révolution française qui s'occupe d'abolir privilèges et corporations. Il se renforce lorsqu'un pays (les États-Unis) fondé par des puritains et des égalitaristes accède à l'indépendance.

La mobilité sociale a donc été, avant tout, une idée philosophique et politique. Elle est la manifestation de plusieurs valeurs modernes : la liberté (de choisir son destin), l'égalité (des chances offertes à tous), le progrès (des individus), la rationalité (de leur distribution dans le corps social). Selon les cultures, leur importance varie. Aux États-Unis, la liberté d'entreprendre a valeur de « credo ». La réussite y est incarnée par le self-made man, qui parvient à s'élever par ses qualités personnelles, au terme d'une lutte à armes égales contre ses pairs. En France, en revanche, l'ascension sociale se veut la récompense du mérite.

« A Weinberg, « A la recherche de la mobilité sociale », Sciences humaines n° 45, décembre 1994.

DOCUMENT 5

La représentation dominante de la société américaine est celle d'une « société sans classes ». Une telle représentation ne nie nullement le fait de l'inégalité des conditions ni celui de la différenciation entre groupes sociaux ce sont là des données empiriques indéniables et qui — loin d'être incompatibles avec les valeurs collectives — s'inscrivent au fondement même de l'idéologie. Plutôt, la notion de « société sans classes » renvoie aux deux caractéristiques essentielles que l'idéologie reconnaît à la structure sociale. D'abord cette structure est décrite comme « ouverte » ; ensuite, elle n'est pas perçue comme un ensemble d'éléments mutuellement contradictoires et obéissant à une logique structurelle, mais comme une « hiérarchie de statuts et libres de tout déterminisme individuel. L'inexistence de « classes » correspond ainsi à l'absence de distinctions tranchées entre les groupes sociaux, constituant des obstacles à la circulation des individus, et différenciant des collectivités aux intérêts incompatibles et, de ce fait, conflictuels.

(...) Dans cette mesure, la notion de « société sans classes » est étroitement corrélative de celle d'« égalité des chances » : pas d'égalité des chances dans une société où les barrières sont infranchissables ; pas de société qui puisse être décrite comme « ouverte » et « sans classes » si elle ne permet pas une circulation sociale libre — c'est-à-dire garantie par l'absence de déterminismes sociaux pesant sur les destinées individuelles et, donc, par des « chances » égales pour tous de « réussir » quel que soit le point de départ des itinéraires. En outre, la croyance en l'égalité des chances permet de légitimer, en le rationalisant, le caractère inégalitaire de la structure sociale parce que les chances sont égales, les inégalités de fait qui résultent de la compétition sociale, et que traduit la structure sociale, ne sauraient être mises au compte d'autres facteurs que les seules qualités personnelles des compétiteurs.

C. H. Cuin, *Les sociologues et la mobilité sociale*, PUF, 1993.

DOCUMENT 6

Dans les sociétés à hiérarchie de, la mobilité sociale est, car les destins individuels sont déterminés dès la naissance en fonction de la profession des parents. À l'inverse, dans les sociétés, la liberté fondamentale des individus implique leur possibilité de se choisir leur propre chemin de vie, et donc d'avoir la capacité à connaître une mobilité sociale. La mobilité sociale est donc une caractéristique des sociétés et démocratiques, alors que son absence est caractéristique des sociétés fermées et rigides. La mobilité sociale est donc la manifestation de quatre valeurs fondamentales :

- la pour chacun de choisir sa propre vie
- l'..... entre les individus, qui leur permet à tous de connaître les mêmes chances de mobilité sociale
- La possibilité de et d'ascension sociale pour tous
- La, qui implique que chaque emploi va être affecté à celui qui possède le plus de compétences pour l'avoir, et non à celui qui y aura eu droit uniquement en fonction de sa naissance

Une société où la mobilité sociale est forte est donc une « société sans », car il existe une fluidité du corps social : chacun peut changer de groupe social, car les frontières entre les groupes sociaux sont floues.

Remplacer les trous par les mots suivants : classes, liberté, droit, rationalité, démocratiques, progrès, ouvertes, nulle, égalité

DOCUMENT 7

Une égalité des chances totale signifierait une absence de tout obstacle à la mobilité sociale, chaque individu pouvant accéder aux situations conformes à ses goûts dans des conditions de concurrence complètement ouvertes, ne faisant intervenir que ses aptitudes ou capacités. Dans ces conditions, un certain degré d'« hérédité sociale » pourrait encore s'observer, des individus pouvant à la fois aspirer au même type d'activité que leur père et en avoir les capacités; mais cette hérédité n'aurait rien du caractère mécanique ou contraint que suppose le système de castes ou toute forme de privilèges permettant à des classes sociales de s'en rapprocher de fait.

D Merlliée, , *La mobilité sociale*, coll. Repères, éditions La Découverte, 1997.

1) Qu'est-ce que « l'hérédité sociale » ?

2) Pourquoi, même dans une société où la mobilité sociale serait parfaite, pourrait-on encore trouver de l'hérédité sociale ?

DOCUMENT 8

Prenons un cas fictif, une société où il y a deux positions sociales possible : une haute, une faible. La moitié de la population est dans la première position, et l'autre moitié dans la seconde. Imaginons qu'au cours d'une période, tous les individus ayant une position haute se retrouvent dans une position basse, et vice et versa.

1) Comment est la mobilité sociale ?

2) Comment ont évolué les inégalités ?

3) À toute hausse de la mobilité sociale correspond-il nécessairement une réduction des inégalités ?

DOCUMENT 9

- Les données brutes

En milliers	CSP de la Fille en 1993						
	Agriculteur	Artisan	Cadre	PI	Employé	Ouvrier	Ensemble
CSP du père							
Agriculteur	221	78	29	136	414	159	1037
Artisan	20	84	94	187	326	85	796
Cadre	0	17	172	155	135	24	503
PI	8	30	94	202	242	40	616
Employé	5	29	66	162	325	71	658
ouvrier	32	138	83	362	1094	644	2353
Ensemble	286	376	538	1204	2536	1023	5963

- La table des destinées

CSP du père	CSP de la Fille en 1993						
	Agriculteur	Artisan	Cadre	PI	Employé	Ouvrier	Ensemble
Agriculteur	21%	8%	3%	13%	40%	15%	100%
Artisan	3%	11%	12%	23%	41%	11%	100%
Cadre	0%	3%	34%	31%	27%	5%	100%
PI	1%	5%	15%	33%	39%	6%	100%
Employé	1%	4%	10%	25%	49%	11%	100%
ouvrier	1%	6%	4%	15%	46%	27%	100%
Ensemble	5%	6%	9%	20%	43%	17%	100%

- La table des origines

CSP du père	CSP de la fille en 1993						
	Agriculteur	Artisan	Cadre	PI	Employé	Ouvrier	Ensemble
Agriculteur	77%	21%	5%	11%	16%	16%	17%
Artisan	7%	22%	17%	16%	13%	8%	13%
Cadre	0%	5%	32%	13%	5%	2%	8%
PI	3%	8%	17%	17%	10%	4%	10%
Employé	2%	8%	12%	13%	13%	7%	11%
ouvrier	11%	37%	15%	30%	43%	63%	39%
Ensemble	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

DOCUMENT 10

La mobilité structurelle est le changement de statut social qui est dû aux changements des structures économiques, et en particulier de la structure des emplois. Elle représente une part importante de la mobilité : ainsi, le développement des Trente glorieuses a nécessité le développement du nombre d'emplois qualifiés de cadres ou de professions intermédiaires. Où trouver des titulaires pour ces emplois ? Parmi les fils des cadres et des professions intermédiaires, bien sûr. Mais ceux-ci étaient relativement peu nombreux parce que, à la génération de leurs pères, le nombre d'emplois de cadres ou de professions intermédiaires était beaucoup moins élevé. Il a donc bien fallu les recruter parmi les fils d'autres CSP, par exemple les fils d'employés dont on a vu qu'ils avaient eu une mobilité ascendante assez forte. Cette mobilité est donc quasiment obligatoire, poussée par les transformations des structures économiques.

Exemple :

Soit une société où seuls les hommes travaillent où il y a deux types d'emplois : ouvriers et cadres. Il y a 1 000 ouvriers et 100 cadres. Pour simplifier, chaque personne a un seul garçon.

Lorsque la génération des fils arrive sur le marché du travail, la structure des emplois a changé : il n'y a plus que 800 emplois d'ouvriers, et 300 emplois de cadres. Les fils d'ouvriers vont donc connaître une mobilité structurelle : ils sont 1 000, mais seuls 800 d'entre eux au maximum peuvent rester ouvriers (si tant est qu'ils le souhaitent !). Par conséquent, **200 fils d'ouvriers vont connaître une mobilité structurelle : cette mobilité structurelle est donc égale à 20% pour les fils d'ouvriers.**

La mobilité nette se définit simplement par une soustraction : il s'agit de la différence entre la mobilité totale (ou mobilité brute) et la mobilité structurelle. Cette mobilité traduit la possibilité de changer de statut social indépendamment des changements économiques structurels est très intéressante à étudier.

Conclusion : un des premiers facteurs de la mobilité globale est donc la transformation des structures économiques qui a pour effet de modifier la structure des emplois et donc celle des statuts sociaux qui y sont attachés.

Définitions

La mobilité structurelle est la mobilité qui découle mécaniquement des évolutions de la structure socioprofessionnelle. Par exemple, la tertiarisation implique une augmentation des employés et des professions intermédiaires, recul du secteur primaire...

La mobilité nette (ou de circulation) est la différence entre la mobilité brute et la mobilité structurelle. Ses causes sont plus spécifiquement sociales, c'est donc celle qui intéresse en premier lieu le sociologue.

⇒ **Mobilité nette = mobilité brute – mobilité structurelle**

⇒ Chiffres pour 2003 pour les hommes :

Mobilité structurelle	
Agriculteur	-858
Artisan	-252
Cadre	728
PI	891
Employé	124
Ouvrier	-633
TOTAL	0

Mobilité structurelle 1743

		Proportions
Immobiles	2 488	35,3%
Mobiles	4 559	64,7%
structurelle	1 743	24,7%
Nette	2 816	40,0%
	7 047	

QUESTION : Retrouvez les nombres donnés ici à partir des tableaux du TD sur le calcul de la mobilité sociale

DOCUMENT 11

LGT publics 2003	arrdt	réussite au bac général	% CSP très favorisées	% d'élèves à l'âge normal en 2 ^{nde}
Moyenne académique		83,5	51,4	70,2
Henri IV	5è	100	81,0	92,5
Louis-le-Grand	5è	98,9	78,0	95,4
Victor Duruy	7è	93,1	76,3	81,3
Claude Monet	13è	96,8	59,0	83,6
Gabriel Fauré	13è	76,3	26,5	68
Jean Lurçat	13è	64	25,0	40
François Villon	14è	56	14,0	36,5
François Rabelais	18è	65	10,0	35

DOCUMENT 12

• Le paradoxe d'Anderson

Principe : comparaison entre le niveau d'instruction des fils et des pères ainsi que leur position sociale.

L'acquisition d'un niveau d'instruction supérieur à son père ne garantit pas au fils une position sociale plus élevée, non seulement elle peut être identique, mais aussi inférieure !

Le tableau suivant donne les résultats pour la France en 1993

(fils: enquêtés salariés âgés de 40 à 59 ans) :

Position sociale (par rapport au père).	Plus élevée	Analogue	Moins élevée	Ensemble
Niveau d'étude (par rapport au père).				
Plus élevé	53 %	40 %	7 %	905
Analogue	23 %	69 %	8 %	802 %
Moins élevé	16 %	56 %	28 %	141 %
Effectif	688	999	161	1848
en %	37 %	54 %	9%	100 %

(sources : enquête FQP réalisée par l'INSEE en 1993).

• Les explications

Pour Boudon, ce paradoxe apparent s'explique par 2 phénomènes : la dévalorisation des diplômes et l'effet de dominance.

➤ D'une part, il y a en effet une **dévalorisation des diplômes** car il y a eu une croissance beaucoup plus forte du nombre d'étudiants que du nombre d'emplois offerts sur le marché du travail. Les rendements des titres scolaires et universitaires ont donc baissé. Pour accéder à une position sociale donnée, il faut un diplôme supérieure aujourd'hui. C'est l'**effet pervers de la démocratisation de l'école**. Quand le niveau scolaire moyen augmente, chaque individu doit augmenter son investissement scolaire pour maintenir ses chances relatives. Ce faisant, il ne fait que contribuer à la dévaluation des titres qu'il convoite. Mais si il ne le faisait pas, il y perdrait plus.

Effet pervers : effet non désiré par les acteurs. L'action des individus voulant atteindre un objectif engendre un résultat inattendu et indésirable.

➤ D'autre part, il y a un **effet de dominance** : à diplôme égal, une partie des positions sociales supérieures sont attribuées prioritairement aux enfants d'origine sociale élevée. L'effet de dominance vient compléter l'effet de dévalorisation des diplômes. Il y a plus de diplômes supérieurs que de places de cadres donc des **critères extra-scolaires interviennent** et de ce fait, les relations sociales vont favoriser les enfants issus des catégories supérieures.

⇒ L'origine sociale des enfants joue donc un double rôle, en déterminant en partie la poursuite des études (investissement scolaire) et l'attribution des positions sociales à la sortie du système éducatif.

DOCUMENT 13

• L'analyse de Bourdieu

➤ *L'influence de la famille sur la réussite scolaire*

Les individus se positionnent dans l'espace social en fonction du volume et de la structure de leurs capitaux :

Capital culturel : ensemble des ressources culturelles et symboliques inculquées et transmises par la famille.

Bourdieu distingue + précisément :

- capital culturel à l'état incorporé : cad sous forme de dispositions durables de l'organisme : langage, élocution, posture, attitude... cf « héritage culturel » dans le doc
- capital culturel à l'état objectivé : sous la forme de biens culturels : tableaux livres, dictionnaires, machines...
- capital culturel à l'état institutionnalisé : sous forme de titres scolaires.

Capital économique : richesses matérielles.

Capital social : ensemble des ressources (relations, informations...) dont un individu dispose en raison de son appartenance à un groupe social, et qu'il peut mobiliser pour favoriser sa réussite professionnelle.

Ce réseau de relations se matérialise dans les clubs, les cercles, les réceptions.. autant de lieux qui ont pour fonction de favoriser les contacts, les connaissances.

Pour Bourdieu et Passeron, ce qui explique avant tout les inégalité d'accès et de réussite à l'école, c'est le capital culturel : « c'est plus largement l'héritage culturel qui constitue la dimension la plus discriminante et la plus décisive en termes de réussite scolaire »

En effet, l'individu intériorise inconsciemment des principes sociaux et culturels qui lui sont transmis par sa famille et son environnement, c'est l'habitus. Celui-ci se manifeste ensuite extérieurement par un "sens pratique" cad des manières de se comporter en fonction des situations rencontrées.

Ainsi, les enfants des classes aisées auront maîtriseront « naturellement » le langage soutenu (attendu à l'école), auront déjà une certaine culture générale (lecture de livres « classique », théâtre...) alors que les enfants de classes populaires apprennent à modérer leurs aspirations et à avoir des projets réalistes en fonction de leur condition sociale.

⇒ ils ne partent pas avec les mêmes chances de réussite.

➤ *Une école qui n'est pas un lieu d'égalité des chances*

Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron sont les auteurs de 2 ouvrages de référence sur ce sujet : *Les Héritiers*, en 1964 ;

La Reproduction, en 1970.

Ils insistent sur le fait que l'école a sa part de responsabilité dans cette inégalité des chances à l'école : ils dénoncent le système éducatif qui sous couvert de l'égalité des chances conduit à l'exclusion des enfants des classes populaires.

En fait, l'école exerce une violence symbolique car elle valorise et légitime une culture savante qui est acquise par les enfants des classes dominantes essentiellement en dehors de l'école. Il y aura donc des écarts de réussite : « Cette diversité d'héritage culturel, ou plus largement d'habitus, l'école l'ignore et se montre indifférente aux différences. Qui plus est, face à un public aussi hétérogène, elle cultive le sous-entendu et l'implicite, accessibles en fait aux seuls héritiers, à tel point qu'on peut parler de pédagogie de l'absence de pédagogie... »

Ainsi, les enfants des classes aisées (les héritiers), jouissent du privilège culturel : ils possèdent (ont intériorisé) déjà une partie des attentes de l'école => plus de facilités à s'exprimer aussi bien à l'oral qu'à l'écrit (cf dissertation, lecture d'ouvrages de Balzac, connaissance de la Grèce Antique ou des musées...). Alors que les enfants des classes défavorisées partent avec des handicaps, car ce qu'ils doivent apprendre ne fait pas partie de leur capital culturel).

L'école renforce donc la socialisation des enfants des milieux aisés et dévalorise les savoirs des enfants des familles plus modestes. Cf dernière phrase : « C'est parce que l'école traite comme égaux en droits et en devoirs des individus en fait inégaux, par rapport à ce que requiert la réussite que des inégalités sociales de réussite aussi fortes s'y expriment »

Pire : « les victimes » deviennent complices car elles ne voient pas forcément dans le système scolaire un système inéquitable, elles le perçoivent comme légitime. Le système se reproduit car les « dominés » n'ont pas l'impression de l'être ; au contraire, le système parvient à leur faire croire que leur échec provient de leur manque de talent ou de travail, sans prendre en compte les inégalités sociales... **c'est en cela qu'on peut parler de « violence symbolique » : l'institution porte un jugement moral sur une réalité sociale.**

DOCUMENT 14

« Le bonnet d'âne appartient aux images d'Épinal. Le sparadrap sur la bouche, les coups de règle sur les doigts ou les lignes à copier ont théoriquement disparu des salles de classe. On la croyait révolue, mais l'humiliation des élèves, phénomène largement ignoré de l'institution scolaire, perdure, même si elle a pris d'autres formes.

C'est donc à un sujet risqué et tabou que le sociologue Pierre Merle vient de consacrer un livre (*L'Élève humilié*, Presses universitaires de France, 19 €, 214 p.). L'humiliation y est décrite comme un phénomène souvent ressenti par les élèves. Depuis les années 1960, elle a pris un nouveau visage : la forme la plus répandue en est le "rabaissement scolaire", qui touche les élèves les plus faibles, la plus violente, l'"injure". Au collège, il n'est pas si exceptionnel que des élèves soient menacés de "finir en BEP", considéré comme une filière de relégation par rapport à l'enseignement général. Certains enseignants continuent de distribuer les notes par ordre décroissant avec une remarque bien sentie pour le dernier. Plus rarement, des élèves ont le désagrément d'entendre leur copie lue à haute voix par l'enseignant en guise de contre-exemple. A l'extrême, d'autres peuvent se voir qualifiés de termes peu amènes ("nul", "vache imbécile", "avorton").

Plus récemment, en 2001, une enquête de Pierre Merle sur le rapport des collégiens de 6^e et de 3^e aux mathématiques et au français montrait la persistance de ces pratiques. En réponse à un questionnaire adressé à 870 élèves de l'académie de Bretagne, près de 20 % des enquêtés déclaraient avoir ressenti "souvent" ou "assez souvent" le sentiment d'être humiliés, contre 58 % qui disaient ne l'avoir "jamais" ressenti et 23 % qui déclaraient l'avoir ressenti "rarement". Dans cette enquête, comme pour l'Insee, le sentiment d'humiliation apparaissait plus fréquent chez les élèves faibles, ou se considérant comme tels.

Martine Laronche, « L'humiliation des élèves, reflet des carences pédagogiques françaises », *Le Monde*, 14.09.05

DOCUMENT 15

« Liberté, égalité, fraternité », cette devise républicaine inscrite sur le fronton de nos écoles publiques est un idéal très éloigné de la réalité. Chaque enfant dispose en principe des mêmes droits de protection et d'éducation de la part de la collectivité. Mais, très vite, le hasard du lieu et de la famille de naissance va créer la différence entre ceux qui seront accueillis dans un environnement familial propice à l'épanouissement individuel, dans des conditions de vie confortables et dans des écoles de qualité. **L'inégalité des chances commence par cette différenciation de l'environnement familial** dès le cours préparatoire, laquelle s'avère déterminante pour le parcours de réussite ou d'échec scolaire, personnel et professionnel tout au long de la vie.

L'inégalité des chances liée au contexte familial se renforce fortement au travers des phénomènes de pauvreté, de ségrégation urbaine, d'éclatement des structures familiales et finalement d'échec scolaire, reflet de la concentration géographique de handicaps qui se cumulent. Comme l'a relevé le rapport 2004 du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC), «*la moitié des jeunes sortis de l'école à 17 ans sans diplôme vit dans le cinquième des ménages les plus pauvres*».

Les élites de la société française, de droite comme de gauche, se sont jusqu'ici refusées à regarder la réalité en face. Il est vrai que la statistique entretient la confusion et le doute sur la nature des problèmes. La massification de l'accès au bac et à l'enseignement supérieur n'est-elle pas la preuve que l'égalité des chances s'est renforcée ? En réalité, il n'en est rien et **les enfants des milieux les plus favorisés accaparent plus que jamais l'accès aux filières les plus prestigieuses de l'éducation, avec la complicité objective des enseignants, puisque leurs enfants sont les premiers à profiter de dérogations qui permettent à plus de 40 % d'entre eux d'échapper à la carte scolaire en Ile-de-France**. Les enfants issus de l'immigration, même diplômés, restent soumis à un risque beaucoup plus élevé de chômage et de pauvreté.

Les handicaps ou les avantages liés aux origines familiales ne s'effacent pas avec l'école, ils se renforcent plutôt. Notre système éducatif a connu des évolutions considérables : depuis les années 60, le nombre d'étudiants a été multiplié par sept. Comment ne pas se réjouir de voir entrer à l'université le tiers des enfants d'ouvriers ! Mais cette massification de l'enseignement général (près de 70 % des jeunes accèdent au niveau du bac, soit deux fois plus qu'en 1980) et supérieur s'est-elle accompagnée d'une véritable démocratisation ?

Cette bonne nouvelle ne masque-t-elle pas une réalité inchangée en profondeur ?

Dans les années 50, les enfants d'origine moyenne ou supérieure avaient vingt-quatre fois plus de chances d'entrer dans l'une des quatre grandes écoles les plus prestigieuses que les enfants d'origine populaire. Au début des années 90, ce ratio était toujours de vingt-trois ! Ce constat a conduit Claude Thélot à écrire : «*L'examen du haut de la pyramide scolaire est révélateur de l'ampleur persistante des différences sociales.*»

Ainsi, Pierre Bourdieu avait raison : la classe sociale dominante se reproduit par méritocratie interposée pour constituer cette noblesse d'Etat si décriée par ailleurs »

En dépit du contrat républicain, l'ascension sociale par le mérite scolaire reste en panne.

Michel GODET, « A l'école des inégalités », *Libération*, 11 novembre 2005

DOCUMENT 16

● L'analyse de Boudon

Sociologue français contemporain (né en 1934). Chef de file de l'individualisme méthodologique : explication des faits sociaux à partir des comportements individuels. (opposition au holisme)

En 1973, Boudon publie L'inégalité des chances et critique l'approche bourdieusienne de la reproduction.

Pour lui, l'inégalité des chances n'est pas le produit du déterminisme social. Les acteurs sociaux ne sont pas contraints par l'habitus et ils ont une conduite rationnelle.

Ceci étant, l'origine sociale a un rôle : Les élèves doivent réaliser au cours de leur scolarité de nombreux choix d'orientation (en 3^{ème}, en seconde, en terminale...). Or l'individu qui est rationnel, décide ou non de poursuivre ses études dans telle ou telle filière, en réalisant des **calculs coûts / avantages / risques** :

L'élève et sa famille comparent les coûts de poursuite d'études aux avantages et risques qu'ils auront à poursuivre leurs études.

- Coûts : frais de scolarité, logement dans une ville universitaire, coût d'opportunité lié à une perte de salaire...

- Avantages : prestige d'obtenir tel ou tel diplôme, travail et revenus que l'on pourra espérer avoir avec le diplôme...

- Risques : risque d'échec, de dévalorisation...

Or, les classes supérieures vont tout faire pour maintenir leurs enfants dans la scolarité car les coûts sont faibles (on a les moyens financiers), et les chances de réussite importantes.

Inversement, dans les classes populaires on a tendance à freiner les velléités de poursuite d'étude des enfants, car le coût leur semble disproportionné par rapport aux avantages que cela pourrait procurer comme moyen de réussite. On a peur d'investir face aux risques que l'enfant n'aille pas au bout.

⇒ c'est pour cela que, selon Boudon, les enfants des classes populaires sont plus nombreux dans les filières courtes, et inversement pour les enfants des milieux aisés.

Les 2 auteurs semblent faire le même constat : Il persiste encore de fortes inégalités de réussite et d'accès à l'école. Mais c'est sur leur approche qu'ils diffèrent : holisme et individualisme. Pour Bourdieu c'est l'inégal accès au capital culturel qui est la cause de ces inégalités, l'école ne faisant que renforcer ces inégalités. Boudon insiste quant à lui sur les mécanismes de stratégies individuelles et familiales.

Conclusion

● Alors que nous avons longtemps vécu sur la confiance dans l'avenir, dans l'idée que demain serait meilleur qu'aujourd'hui, la tendance se renverse et **nombre de Français pensent que demain sera pire qu'aujourd'hui et que nos enfants vivront plus mal que nous**. En 2004, 60 % des Français se déclarent optimistes pour leur propre avenir alors qu'ils ne sont que 34 % à l'être pour ce qui est de l'avenir de leurs enfants. **Ce sentiment ne procède pas d'un appauvrissement général (le niveau de vie moyen a sensiblement augmenté durant les vingt dernières années), mais de la crainte que le long processus de promotion et de mobilité sociale se retourne en menaces de chute et de déclassement**, menaces d'autant plus mal vécues qu'elles prennent place dans une ***"société de classement" marquée par le souci de la sélection et de la hiérarchisation.***

Cette crainte est fondée : l'écart de revenus entre les trentenaires et les quinquagénaires n'a cessé de se creuser en faveur des plus âgés, passant de 15 % dans les années 1970 à 40 % aujourd'hui. Il fonde la **conviction selon laquelle les nouveaux venus seront plus mal traités que les anciens**. Le risque de la chute sociale remplace la confiance dans un "ascenseur" permettant à chaque génération de monter, ne serait-ce que d'un étage.

● **Ce sentiment de déclassement prend racine à l'école qui s'est longtemps appuyée sur la certitude que les études "payaient", certitude forgée à l'âge de l'élitisme républicain quand, les diplômes scolaires étant relativement rares, les enfants du peuple qui les obtenaient étaient sûrs de monter dans l'échelle sociale.** Elle s'est renforcée après les années 1950, tant que la multiplication du nombre des diplômés était parallèle à celle des emplois qualifiés. Durant près de vingt-cinq ans, l'ascenseur social a donc fonctionné sans faiblir pour ceux qui obtenaient des diplômes. Aujourd'hui encore, les jeunes

diplômés s'insèrent mieux dans l'emploi que ceux qui n'ont pas de qualification scolaire. Mais cette loi générale présente de nombreuses failles : **les emplois qualifiés ayant crû beaucoup moins rapidement que les diplômés, de plus en plus de jeunes scolairement qualifiés n'accèdent pas aux emplois auxquels ils pensaient pouvoir prétendre.**

Parmi les jeunes quittant l'école avec le baccalauréat à la fin des années 1960, soit environ 18 % d'une classe d'âge, 70 % devenaient cadres ou accédaient aux professions intermédiaires. Aujourd'hui, cette probabilité est tombée à 25 % alors que près de 70 % d'une classe d'âge est titulaire de ce même diplôme. Plus encore, une enquête récente de l'Agence pour l'emploi des cadres (APEC) indique que, parmi les jeunes titulaires d'un bac + 4 et occupant un emploi, un tiers deviennent employés.

• L'ampleur de ce déclassement a plusieurs conséquences :

- D'abord, dans le même univers de travail, l'adéquation entre le diplôme et l'emploi est de moins en moins assurée, et la qualité des emplois que l'on propose à ces jeunes plus instruits a souvent de quoi les rendre amers. Pensons aux "intellos précaires" qui se multiplient.

- Ensuite, les rapports entre les générations s'en trouvent profondément déséquilibrés. Les enfants du baby-boom ont bénéficié, à la fois, de la massification scolaire et de la forte croissance des emplois qualifiés, alors que leurs propres enfants, et bientôt leurs petits-enfants, doivent posséder beaucoup plus de diplômes pour espérer retrouver la position de leurs aînés.

- Enfin, si le déclassement touche toutes les catégories sociales, il le fait de manière très inégalitaire. D'une part, les petites différences entre les diplômes deviennent de grandes différences lors de l'entrée dans l'emploi. D'autre part, quand le lien entre le diplôme et l'emploi se distend, le capital social, les relations et l'entregent jouent un rôle grandissant dans l'accès aux contrats d'apprentissage, aux stages, aux entretiens d'embauches... Et au bas de l'échelle, il arrive que certains jeunes découvrent que les diplômés ne préservent pas du plafond de verre de la ségrégation et de la mauvaise réputation des quartiers difficiles.

• Cette expérience reste douloureuse. Pourquoi avoir fait tant d'études, pourquoi avoir imposé tant de sacrifices à sa famille, si c'est pour occuper des emplois très inférieurs aux ambitions et aux espérances forgées durant les années de formation ? Bien souvent, les jeunes ont le sentiment d'avoir été trompés par le système scolaire et cette déception n'est pas sans effets sur l'école elle-même. On sait que dans les quartiers les plus sensibles, l'amertume peut laisser place à la violence.

Comment maintenir la foi dans la justice du mérite scolaire quand les méritants eux-mêmes finissent par perdre ?

L'affirmation réitérée selon laquelle l'allongement des études et l'élévation du niveau de qualification scolaire sont un bien en soi repose à la fois sur des évidences et sur des illusions.

• Le déclassement n'est pas qu'une affaire de diplômés et de mobilité sociale limitée. Il est dominé par la crainte de la chute, et cela à tous les niveaux de la société. A la concurrence de ceux qui voulaient monter se substitue l'hostilité de ceux qui craignent de chuter. Dans les classes moyennes, la peur de la chute se manifeste par des phénomènes de fermeture et d'évitement tout aussi marquants. De manière moins politique, les catégories sociales qui en ont les moyens se regroupent et évitent celles qui pourraient les entraîner dans leur chute. Les plus riches colonisent les centres-villes pendant que les classes moyennes fuient les banlieues difficiles, quitte à payer cette protection par de longues heures de transport.

L'observation des stratégies de choix des établissements scolaires est à cet égard sans ambiguïtés : chacun cherche à fuir la catégorie sociale inférieure dont la fréquentation pourrait, pense-t-on, provoquer le déclassement de ses propres enfants. Aussi assistons-nous à un paradoxe étonnant : **alors que la culture de masse et les convictions démocratiques nous rapprochent, chacun cherche à se protéger de ceux qui pourraient le faire descendre.**

• Au-delà de la seule question technique de savoir combien d'individus montent et combien descendent les échelles de la structure sociale, l'accroissement du risque de déclassement transforme profondément nos représentations de la vie sociale. Quelle croyance partagée peut remplacer la confiance dans le progrès quand les schémas hérités des Trente Glorieuses relèvent de l'illusion nostalgique ? Quelles sont les politiques sociales les plus justes possibles quand le déclin de la croissance conduit à partager des sacrifices et des pertes bien plus que des bénéfices ? Enfin, et la question irrigue désormais la totalité de nos débats, que sont la nation et la citoyenneté quand l'Etat et les classes dirigeantes nationales ne paraissent plus maîtriser l'avenir ?

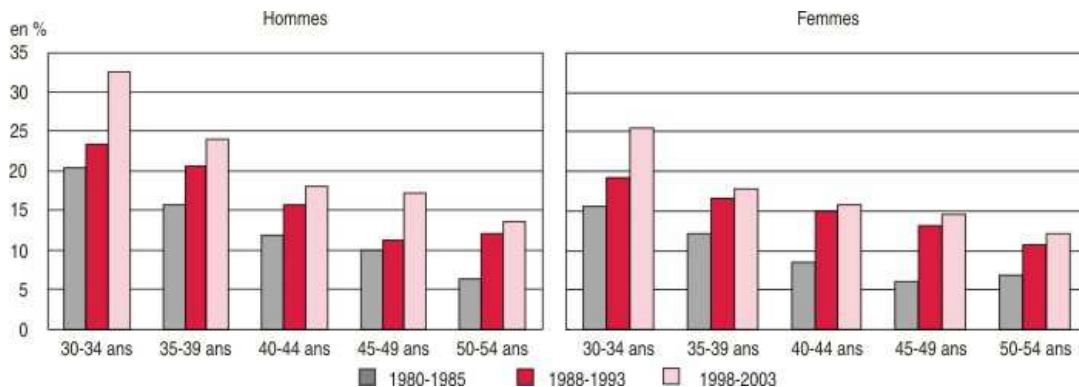
François Dubet et Marie Duru-Bellat, « Déclassement : quand l'ascenseur social descend », LE MONDE, 23.01.06

QUESTIONS

1. Qu'est-ce que le « déclassement social » ?
2. D'où vient, selon l'auteur du texte, le sentiment croissant de déclassement social ?
3. Quelles valeurs, dans nos sociétés, rendent ce déclassement si difficile à vivre ?
4. Quelle théorie vue en cours le passage « Ce sentiment de déclassement prend racine... » illustre-t-il ?
5. Pourquoi le déclassement social accentue-t-il les inégalités ?
6. Illustrez à partir d'exemples récents la phrase soulignée en gras
7. Que peut-on déduire de ce texte quant à la pertinence du concept de « moyennisation » ?

Les derniers chiffres sur la mobilité sociale

Les jeunes sont les plus mobiles

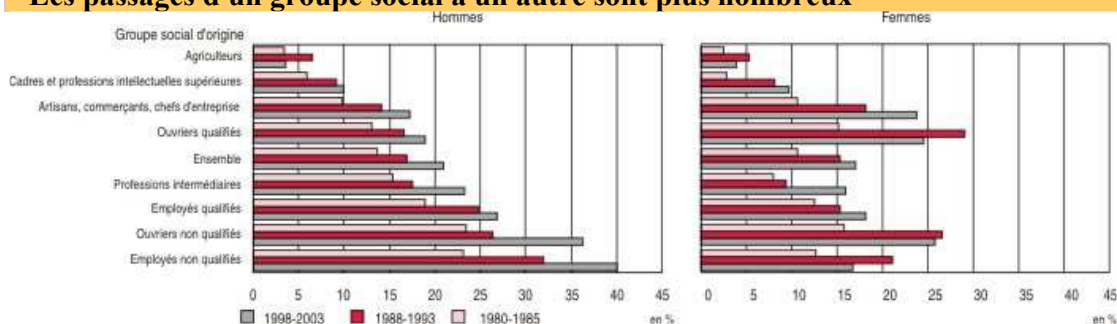


Lecture : 32 % des hommes âgés de 30 à 34 ans, en emploi en 1998 et en 2003, ont changé de groupe socioprofessionnel entre ces deux dates.

Champ : personnes âgées de 30 à 54 ans au 31 décembre de l'année de l'enquête, en emploi cinq ans avant l'enquête et au moment de l'enquête.

Source : Enquêtes FQP 1985, 1993 et 2003, Insee.

Les passages d'un groupe social à un autre sont plus nombreux



Lecture : 4 % des hommes âgés de 30 à 54 ans, agriculteurs en 1980 et ayant un emploi en 1985, ont changé de groupe socioprofessionnel entre ces deux dates.

Champ : personnes âgées de 30 à 54 ans au 31 décembre de l'année de l'enquête, en emploi cinq ans avant l'enquête et au moment de l'enquête.

1 La mobilité ascendante est plus fréquente

Groupe socioprofessionnel en début de période		Hommes		Femmes	
		Proportion (%)	Nombre (milliers)	Proportion (%)	Nombre (milliers)
Professions intermédiaires	1980-1985	8,2	129	3,9	41
	1998-2003	12,8	275	7,6	128
	1998-2003 (calculé)	10,9	233	6,2	104
Employés qualifiés	1980-1985	14,5	87	7,6	102
	1998-2003	18,6	136	12,0	223
	1998-2003 (calculé)	16,5	121	10,9	202
Ouvriers qualifiés	1980-1985	5,4	117	4,5	7
	1998-2003	9,5	221	5,1	13
	1998-2003 (calculé)	7,7	180	5,1	13
Employés non qualifiés	1980-1985	16,1	29	8,7	60
	1998-2003	30,5	107	12,4	166
	1998-2003 (calculé)	29,7	105	12,5	167
Ouvriers non qualifiés	1980-1985	18,8	162	7,8	39
	1998-2003	29,0	214	13,5	45
	1998-2003 (calculé)	25,7	190	11,2	38
Ensemble	1980-1985	9,7	525	6,6	250
	1998-2003	15,1	953	10,5	575
	1998-2003 (calculé)	13,2	832	9,7	529

Lecture : 8,2 % des hommes âgés de 30 à 54 ans, exerçant une profession intermédiaire en 1980, et encore en emploi en 1985 (hors agriculteurs et artisans, commerçants et chefs d'entreprise) sont dans un groupe socioprofessionnel de statut plus élevé (ici, il ne peut s'agir que du statut de cadre) en 1985, ce qui représente 129 000 personnes sur le champ considéré. Entre 1998 et 2003, cette proportion est de 12,8 %. Lorsqu'on calcule les taux de mobilité de la période 1998-2003, à structures des groupes socioprofessionnels identiques à celles de 1980 et 1985, la proportion de mobilités ascendantes est de 10,9 %.

Champ : personnes âgées de 30 à 54 ans au 31 décembre de l'année de l'enquête, en emploi cinq ans avant l'enquête et au moment de l'enquête (hors agriculteurs et artisans, commerçants et chefs d'entreprise).

Source : Enquêtes FQP 1985, 1993 et 2003, Insee.

2 La mobilité descendante n'est plus un phénomène marginal

Groupe socioprofessionnel en début de période		Hommes		Femmes	
		Proportion (%)	Nombre (milliers)	Proportion (%)	Nombre (milliers)
Cadres	1980-1985	2,1	19	1,6	5
	1998-2003	8,2	112	9,3	68
	1998-2003 (calculé)	9,7	133	11,5	84
Professions intermédiaires	1980-1985	3,8	60	3,3	35
	1998-2003	8,6	184	7,8	132
	1998-2003 (calculé)	10,4	223	8,5	143
Employés qualifiés	1980-1985	2,0	12	2,6	35
	1998-2003	3,4	25	4,3	80
	1998-2003 (calculé)	3,9	29	4,3	80
Ouvriers qualifiés	1980-1985	3,5	76	8,3	14
	1998-2003	4,7	109	11,8	29
	1998-2003 (calculé)	5,1	119	13,4	33
Ensemble	1980-1985	3,2	167	3,1	88
	1998-2003	6,6	431	6,8	309
	1998-2003 (calculé)	7,4	487	7,1	321

Lecture : 2,1 % des hommes âgés de 30 à 54 ans, exerçant une profession de cadre en 1980 et encore en emploi en 1985 (hors agriculteurs et artisans, commerçants et chefs d'entreprise) sont dans un groupe socioprofessionnel de statut moins élevé en 1985, ce qui représente 19 000 personnes sur le champ considéré. Sur 1998-2003, cette proportion est de 8,2 %. Lorsqu'on calcule les taux de mobilité de la période 1998-2003, à structures des groupes socioprofessionnels identiques à celles de 1980 et 1985, la proportion de mobilités descendantes est de 9,7 %.

Champ : personnes âgées de 30 à 54 ans au 31 décembre de l'année de l'enquête, en emploi cinq ans avant l'enquête et au moment de l'enquête (hors agriculteurs et artisans, commerçants et chefs d'entreprise).

Source : Enquêtes FQP 1985, 1993 et 2003, Insee.

